

Rôle de l'Administrateur-trice

L'administrateur-trice est :

- + Bénévole, il ou elle donne de son temps en fonction de ses disponibilités mais a conscience du minimum d'implication que comporte son engagement ;
- + adhérent-e de l'association, il ou elle est le garant des statuts, du règlement intérieur et des valeurs de l'association ;
- + élu-e pour un mandat de 3 ans par les adhérent-e-s lors d'une Assemblée Générale Ordinaire ; à ce titre il ou elle a le devoir, dans le cadre de ses fonctions, de défendre les intérêts de l'association et de l'ensemble des adhérent-e-s.

Son rôle

- **Participer aux réunions du Conseil d'Administration :**

Pour la bonne compréhension et le suivi de la gestion de l'association, la présence la plus régulière possible est attendue (de l'ordre d'une réunion par trimestre), selon la disponibilité de chacun-e. S'il y a une indisponibilité sur une période donnée, l'implication peut être « modulable » mais les autres membres du CA doivent en être informés.

- **En cas d'absence, il est indispensable de :**

- + prévenir conjointement le Président et le Secrétaire ;
- + donner procuration à un autre membre du CA ;
- + informer de ses positions sur les points à traiter et les décisions à prendre.

- **Représenter l'association auprès des partenaires :**

- promouvoir les actions que peut proposer l'association ;
- être à l'écoute et initiateur de possibilité de partenariat ;
- présenter l'association dans les réunions, forums, salons...
- participer à des groupes de travail et de pilotage.

- **Représenter l'association auprès des adhérent-e-s, des fonctionnaires et agents des services publics.**

- être à l'écoute des adhérent-e-s afin de pouvoir les représenter et porter leurs voix au sein du Conseil d'Administration et lors de l'Assemblée Générale ;
- diffuser aussi souvent que possible les valeurs, les objectifs et les actions de l'association ;
- développer le nombre d'adhérent-e-s de l'association et offrir la possibilité de s'engager dans le bénévolat.
- **Participer aux actions et projets de l'association :**
 - se tenir informé(e) et participer aux débats et décisions intermédiaires ;
 - s'impliquer dans l'association, être force de propositions

